

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(05)/ST/4
14 décembre 2005

(05-5971)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Sixième session
Hong Kong, 13 - 18 décembre 2005

Original: anglais

QATAR

Déclaration de S.E. le Cheik Mohammed Bin Al-Thani Ministre de l'économie et du commerce

Élaboré en vue de la sixième Conférence ministérielle, le présent rapport développe certains points techniques soulevés dans le discours du Ministre de l'économie et du commerce du Qatar, en insistant tout particulièrement sur les mesures de développement nécessaires pour stimuler la croissance et favoriser le développement.

À l'occasion de l'examen de la politique commerciale du Qatar effectué par l'OMC en février 2005, des Membres ont pris note de l'engagement du Qatar envers le système commercial multilatéral, de sa stratégie de développement et de l'intégration progressive de son économie dans le système commercial international.

Cette dernière série de négociations commerciales multilatérales, le Cycle de Doha, avait été lancée au Qatar en novembre 2001 avec, comme élément central, un ambitieux programme en faveur du développement qui prévoyait un traitement spécial et différencié conforme aux besoins de leur commerce, de leurs finances et de leur développement pour tous les pays en développement, y compris les grands pays relativement compétitifs, les petites économies et, surtout, les pays les moins avancés.

Dans sa déclaration, le Qatar attire l'attention sur certains domaines dans lesquels, selon lui, la Conférence ministérielle de Hong Kong devrait prendre des décisions. Il ne faudrait pas que l'adoption de ces décisions soit bloquée en attendant que soit trouvé un accord permettant une avancée sur **l'agriculture et les services**, deux domaines jugés cruciaux par les grandes nations commerçantes. Dans chacun de ces secteurs, les pays en développement ont beaucoup à gagner. En acceptant des modalités potentiellement avantageuses pour les agriculteurs, les petites et moyennes entreprises, les fournisseurs de services et les consommateurs des pays en développement, les pays développés joindront le geste à la parole et indiqueront clairement que Doha est bien un cycle pour le développement.

Le développement dans tous les domaines de négociation

Dans la Décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre, les Ministres réunis à Doha ont donné pour instruction au Comité du commerce et du développement d'identifier, en vue de prendre des mesures, les dispositions relatives au traitement spécial et différencié jugées impératives, et d'envisager de rendre impératives les dispositions qui étaient de caractère non contraignant. Le Comité n'a guère progressé sur les nombreux points proposés par les pays en développement, ce qui amène à s'interroger sur les résultats du Cycle en matière de développement.

Traitement spécial et différencié

Il conviendrait que les propositions en matière de traitement spécial et différencié axées sur des accords particuliers soient rendues opérationnelles en 2006, surtout à l'égard des PMA, et mises en œuvre avec souplesse et cohérence, grâce à l'octroi de périodes de transition plus longues et d'exemptions de certaines obligations qui compromettraient les perspectives de développement de ces pays.

Questions et préoccupations liées à la mise en œuvre

À Doha, les Ministres étaient convenus de prendre des mesures immédiates en vue de répondre aux questions de mise en œuvre les plus pressantes identifiées par les pays en développement [JOB(01)/152/Rev.1]. Les progrès réalisés dans ce domaine sont décevants, alors même que ces questions ont été bien identifiées depuis 2001. Il conviendrait que la Conférence de Hong Kong prenne des décisions sur ces mesures.

Agriculture

Le Qatar reconnaît l'importance de ce secteur pour tous les Membres. Il soutient les propositions présentées au Comité des négociations commerciales en faveur des pays en développement. On dit que l'absence d'avancée sur ces questions aura pour effet de bloquer le Cycle. Or, des avancées sont possibles dans plusieurs domaines où des mesures immédiates seraient un premier pas vers une réduction de la pauvreté dont souffrent les producteurs d'un grand nombre de pays en développement. Il conviendrait que la Conférence ministérielle de Hong Kong prenne des décisions dans les domaines suivants:

1. Coton – des mesures correctives devraient être prises rapidement en 2006 en faveur des producteurs de coton africains.
2. Pays les moins avancés – un degré de priorité élevé devrait être donné à la consolidation de l'accès en franchise de droits et à la suppression des obstacles non tarifaires, ainsi qu'à la fourniture d'une assistance technique permettant le respect des normes constituées par les obstacles techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires; des règles d'origine permettant le cumul devraient être adoptées.
3. Mesures de développement – les modalités de désignation des produits sensibles devraient prévoir des exemptions des concessions tarifaires, et le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) devrait être approuvé. Un accord devrait en outre être trouvé sur des mesures spéciales visant à compenser les pays importateurs nets de denrées alimentaires et l'érosion des préférences.
4. Accès aux marchés – il faudrait convenir de modalités concernant les volumes d'accès minimal pour les exportations des pays en développement, y compris sous la forme de contingents tarifaires à taux nul pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement.
5. Concurrence à l'exportation – il conviendrait de fixer une échéance pour l'élimination des subventions à l'exportation, en tenant dûment compte de la nécessité, pour les pays importateurs de produits alimentaires, de s'adapter aux augmentations de prix potentielles, de façon qu'il ne soit pas porté atteinte aux intérêts de ces pays en matière de sécurité alimentaire.
6. Soutien interne – il conviendrait d'exempter les pays en développement de toute nouvelle discipline.

Accès aux marchés pour les produits non agricoles

1. Obstacles tarifaires et non tarifaires – l'accent devrait être mis sur les règles de l'OMC qui garantissent une réciprocité qui ne soit pas totale dans les concessions tarifaires; les crêtes tarifaires, les droits élevés et la progressivité des droits en particulier devraient faire l'objet d'importantes réductions; il conviendrait de soumettre à un examen accéléré, aux fins de réductions tarifaires, la classification des produits considérés comme des biens environnementaux; un accord devrait être trouvé sur les produits dont l'exportation présente un intérêt particulier pour les pays en développement, y compris les produits énergétiques; ces produits devraient être exemptés de taxes à la frontière, y compris de droits d'accise.
2. Mesures de développement – il faudrait convenir de modalités en ce qui concerne les mesures commerciales et financières visant à compenser l'érosion des préférences.

Assistance technique et renforcement des capacités

1. Le Programme de Doha pour le développement comprenait de nombreux engagements dans chacun des secteurs commerciaux, ainsi que, dans une section indépendante, des engagements concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités. L'importance de cette question a été soulignée par l'inscription d'engagements additionnels dans la décision du Conseil général de juillet 2004 concernant la facilitation des échanges. Ces engagements doivent être considérés comme tout aussi importants que d'autres, si l'on veut que les pays en développement soient en mesure de négocier et de mettre en œuvre des accords conformes à leurs intérêts.
2. La mise en œuvre de ces engagements a été lente, revêtant presque exclusivement la forme de fonds affectés au financement des traditionnels ateliers du GATT/de l'OMC et à la formation de fonctionnaires. Ces activités sont utiles. Cependant, un soutien plus qualitatif est nécessaire pour faire en sorte que les pays en développement soient capables, sur le plan de l'offre, de tirer avantage de nouveaux marchés et de mettre à profit les règles commerciales.
3. Toute nouvelle initiative de la part des pays développés concernant les relations entre les finances et le commerce devrait être évaluée au vu des coûts importants que représente, pour les pays en développement, la mise en place de l'infrastructure et des institutions dont ils ont besoin pour se conformer aux obligations qui leur incombent au titre de l'Accord de Marrakech.

Facilitation des échanges

Des résultats négligeables ont été obtenus en ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités, dont on reconnaît pourtant qu'ils revêtent une importance fondamentale pour les pays en développement pour ce qui est de l'abaissement du coût des transactions. L'accent a été mis sur la définition ou la clarification des règles.

1. Un soutien tangible devrait être accordé avant la mi-2006 pour la mise en place de l'infrastructure et des mécanismes institutionnels indispensables.
2. Il conviendrait d'arrêter des modalités applicables permettant de donner effet aux engagements pris en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Services

Les services occupent une place importante dans l'économie du Qatar. Ce secteur est le plus grand employeur du pays. Le Qatar est un grand importateur net de services. La politique de diversification économique qu'il applique privilégie l'expansion du secteur des services national, et plus particulièrement du tourisme. Il a inscrit dans sa Liste des engagements spécifiques concernant six grandes catégories de services et il a récemment présenté son offre initiale dans le cadre du Cycle de Doha (TN/S/O/QAT, 7 juillet 2005), qui porte notamment sur l'admission et le séjour temporaire des personnes physiques et sur les services concernant l'environnement.

1. Les questions en suspens depuis le Cycle d'Uruguay, à savoir le Mécanisme de sauvegarde d'urgence, ainsi que l'examen et l'évaluation prescrits de l'incidence de la "libéralisation progressive" par les pays en développement devraient faire l'objet d'un examen accéléré.
2. Les offres faites par les pays développés devraient être considérablement améliorées, en particulier en ce qui concerne le mode 4 relevant de l'Annexe sur le mouvement des personnes physiques de l'AGCS.
3. Le cadre de négociation de l'AGCS ne devrait pas être révisé. Les propositions concernant les approches dites complémentaires visant à établir des objectifs chiffrés et des modalités relatives à "des points de repère" n'entrent pas dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

Commerce et environnement

En tant que grand producteur de pétrole et de gaz naturel ayant des activités de raffinage, le Qatar fait des questions relatives à l'environnement une de ses priorités. Comme il a été indiqué plus haut, l'importance du secteur des services et l'expansion vigoureuse du tourisme sont des raisons supplémentaires de protéger l'environnement.

1. L'Initiative sur le gaz que le Qatar a soumise au Comité du commerce et de l'environnement le 28 janvier 2003 a bénéficié d'un large soutien. Il conviendrait qu'à la présente Conférence ministérielle, il soit reconnu que les centrales au gaz naturel à cycle combiné et les systèmes de turbines à gaz avancées, ainsi que les produits GTL, connus pour leur bon rendement énergétique, contribueraient utilement, dans le cadre de la libéralisation des échanges, à une amélioration de l'environnement.

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

1. L'Accord sur les ADPIC devrait être officiellement amendé afin de permettre aux pays d'avoir accès aux médicaments essentiels contre le VIH/SIDA et d'autres pandémies.
2. Il conviendrait de proroger le moratoire qui exclut les ADPIC du champ d'application de l'article XXIII du GATT de 1994 relatif aux plaintes en situation de non-violation.

Règles

À Doha, les Membres étaient convenus de clarifier et d'améliorer les disciplines énoncées dans l'Accord antidumping et l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, en plus de celles qui visaient les subventions aux pêcheries et les accords commerciaux régionaux (ACR). Le Qatar souscrit aux propositions qui visent principalement à renforcer les disciplines concernant les subventions aux pêcheries afin que le commerce contribue à la réalisation de l'objectif du "développement durable".

1. En ce qui concerne les subventions et les mesures compensatoires, il conviendrait de réintroduire l'article 8 relatif aux subventions ne donnant pas lieu à une action, et d'ajouter une nouvelle catégorie dont l'objectif serait d'aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs programmes de diversification.
2. En ce qui concerne l'antidumping, un moratoire devrait être imposé sur les mesures prises à l'encontre des produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement; en outre, il conviendrait de réviser l'Accord pour permettre un éventuel abandon. En remplacement, des mesures de sauvegarde renforcées devraient être adoptées pour permettre aux pays en développement de se protéger contre les effets perturbateurs des exportations des pays développés.
3. Les accords commerciaux régionaux devraient ménager aux pays en développement des flexibilités leur permettant d'instaurer et de développer des échanges commerciaux entre eux, et inclure, entre autres, des modifications des dispositions concernant "l'essentiel des échanges commerciaux" et le "délai raisonnable", ainsi que des procédures de règlement des différends. Il conviendrait que ces accords Sud-Sud soient accompagnés de mesures d'assistance technique ciblées.

La politique d'ouverture commerciale que mène le Qatar repose sur le principe selon lequel la poursuite du développement de tous les secteurs de son économie facilitera son intégration dans le système commercial multilatéral. Mis en œuvre de manière équilibrée, le Programme de Doha pour le développement offrira aux pays en développement davantage de possibilités pour retirer du commerce les indispensables gains de prospérité et améliorer la situation de l'emploi.

Il conviendrait de relancer l'identification des mesures commerciales pratiques propres à faciliter le **transfert de technologie**. Il existe des exemples remarquables de facilitation de ce genre de transferts à l'OMC, grâce à l'Accord sur les technologies de l'information, au Protocole sur les télécommunications annexé à l'AGCS et, récemment, à l'accord dit MCP sur le boîtier multipuce conclu par quelques pays dans le domaine des semi-conducteurs de pointe.

En résumé, le Qatar réaffirme les principaux éléments de sa stratégie économique exposés à l'occasion de l'examen de sa politique commerciale effectué en 2005: libéralisation de l'économie et du commerce; réduction des droits de douane et suppression des restrictions en conformité avec les engagements pris à l'OMC, accroissement et diversification des exportations; amélioration de l'accès aux marchés internationaux, renforcement de la coopération commerciale par la signature d'accords bilatéraux de coopération économique, commerciale et technique; création de zones de libre-échange et d'une union douanière avec les pays membres du Conseil de coopération du Golfe, et négociation d'accords de libre-échange (ALE).

Le Qatar a la conviction que les décisions qui seront adoptées à Hong Kong en conformité avec l'esprit et la lettre des engagements pris conjointement dans le cadre du Programme de Doha pour le développement contribueront durablement à la paix et à la sécurité.

Le Qatar est prêt à mettre à disposition ses installations à Doha, à un moment opportun en 2006, pour une évaluation approfondie des aspects relatifs au développement des concessions tarifaires et des règles et disciplines renforcées qui auront été négociées. Ce serait aussi l'occasion d'évaluer les gains de prospérité substantiels que retireraient les pays en développement, d'après les estimations faites, entre autres, par la Banque mondiale.

Ce serait la preuve que la libéralisation du commerce contribue à la croissance, à l'emploi, au développement durable et au développement en général.
